

Ministère de la Justice



# Pacte pour le Renouveau de la Justice du Mali

Mobilisation des membres de la Famille Judiciaire  
pour le Renouveau de la Justice



## Pacte pour le Renouveau de la Justice du Mali

Considérant la nécessité de mobiliser la famille judiciaire en vue du Renouveau de la Justice ;

Considérant l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la Justice à la Charte des Valeurs du 21 février 2008 ;

Considérant la tenue des ateliers par corps organisés du 3 au 13 juin 2008 et les actions à fort impact identifiées, en vue du renforcement de l'état de droit et d'une meilleure distribution de la Justice ;

Nous, membres de la famille judiciaire, nous engageons à tout mettre en œuvre :

- pour respecter et faire respecter les principes qui ont guidé l'élaboration de ce pacte ;
- pour mener à bien les actions contenues dans le présent pacte ;

Lançons un appel solennel à tous, magistrats, notaires, avocats, huissiers, commissaires priseurs, greffiers et secrétaires de greffe et parquet, personnel pénitentiaire, à faire preuve d'esprit d'initiative, à s'approprier et à mettre en œuvre les actions identifiées ;

Décidons, en conséquence, des actions suivantes pour assurer le Renouveau de la Justice :

1. Renforcer les compétences et les capacités par la promotion des échanges interprofessionnels, par l'harmonisation des décisions de Justice, par la formation et le perfectionnement du personnel de Justice ;
2. Améliorer les conditions de travail par la sécurisation de l'environnement, l'organisation du cadre de travail et l'instauration de la solennité, par l'informatisation et la création d'une banque de données, par l'adaptation des infrastructures et équipements aux besoins, et enfin par l'adaptation des statuts aux réalités des corps ;
3. Instaurer de meilleures relations avec les justiciables par le renforcement du suivi et du contrôle des procédures, par une politique de communication adaptée, par la diffusion large et variée du droit ;
4. Rechercher la performance par l'utilisation de l'outil informatique, par la diligence dans le traitement des dossiers, par l'instauration d'une commission d'éthique et de déontologie, par le renforcement du fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature, par la relecture et l'adoption de textes (notamment sur le droit des personnes, la protection des officiers ministériels) ;
5. Sensibiliser la famille judiciaire au sens de la responsabilité et de l'exemplarité ;
6. Assurer le Suivi et l'Évaluation de la mise en œuvre du Renouveau de la Justice par le renforcement des procédures d'inspection, par la reconnaissance du mérite et la sanction de la faute, par l'encouragement au respect des règles éthiques et déontologiques, par l'exécution effective des décisions de Justice.

Signé à Bamako, le 22 juillet 2008

Pour l'Ordre des Avocats  
Le Bâtonnier :

Pour la Chambre Nationale des  
Notaires  
Le Président :

Pour la Chambre Nationale des  
Huissiers de Justice  
Le Président :

Pour la Chambre Nationale des  
Commissaires Priseurs  
Le Président :

Pour le Syndicat Autonome de la  
Magistrature  
Le Président :

Pour le Syndicat Libre de la  
Magistrature  
Le Président :

Pour le Syndicat Autonome des  
Greffiers, Secrétaires des Greffes  
et Parquets  
Le Président :

Pour l'Union Nationale des  
Greffiers et Secrétaires des  
Greffes et Parquets du Mali  
Le Secrétaire Général :

Pour la Section Syndicale de la  
Justice  
Le Secrétaire Général :

Pour le Ministère de la Justice  
M. Le Ministre de la Justice,  
Garde des Sceaux :

